

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 5 OCTOBRE 2020**

**Le 5 octobre deux mille vingt, à 21h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Monsieur Guy CAZALET, Maire de GABASTON.**

**Etaient présents**: MM. Guy CAZALET, Guy BITAILLOU, Jean-Pierre BRITIS, Frédéric CATHALOGNE, Patrick CHAUVIN, Yannick CLAVERIE, Alain KOMPANITCHENKO, Bruno LERMANOU, Grégory PALENGAT, Patrick PAREDES, Mmes Pascale BESTI, Fanny MARTHOU-DELALANDRE, Elisabeth POUTS.

**Excusées** : Mmes Sandrine DUMARTIN (ayant donné procuration à Mme Fanny MARTHOU-DELALANDRE), Stéphanie RELEA.

**Secrétaire de séance** : M. Grégory PALENGAT.

La séance est ouverte à 21h00.

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 4 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**1 – Mise en place d'une convention partenariale avec la Communauté de communes du Nord Est Béarn pour l'acquisition de masques en tissu pour la population**

Dans le cadre de la crise sanitaire liée au COVID 19, et sur l'initiative du Pays du Béarn, avec le concours de l'ensemble des communautés adhérentes, un projet de dotation de masques en tissu auprès de nos habitants a été mis en place, à partir d'entreprises implantées localement.

La Communauté de communes du Nord Est Béarn a ainsi fait l'acquisition de 61 470 masques en tissu pour sa population, sur les communes membres volontaires.

Chaque commune volontaire s'est engagée à participer financièrement à cette acquisition, à hauteur de 2 € par masque.

Une intervention de l'Etat a été mise en place. Dans le cadre de l'acquisition de masques en tissu, elle est calculée à hauteur de 50% du prix d'achat réel TTC des masques, dans la limite de 2 € TTC. La CCNEB a donc obtenu la participation maximale, soit 1 € par masque. Son montant est réparti au prorata du prix final supporté par chaque collectivité, ce qui permet de réduire la participation demandée aux communes de 0,57 € par masque.

Constatant que le conseil communautaire a délibéré à l'unanimité pour établir des conventions partenariales avec les communes membres volontaires reprenant les éléments susmentionnés, lors d'une séance en date du 23 juillet 2020 (délibération n°2020-2307-1.4-30),

Constatant qu'une délibération concordante du Conseil municipal est nécessaire,

Il est proposé au Conseil municipal de fixer sa participation financière à 1,43 € par masque et d'approuver les termes du projet de convention de partenariat ci-joint

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE les principes de la convention partenariale tels qu'ils ont été présentés ;

CHARGE le Maire de signer tous les documents afférents à la présente décision.

## **2 – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre des travaux de voirie 2020**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal, du dossier de demande de subvention relatif au programme de travaux voirie 2020.

Il signale que ces travaux peuvent bénéficier d'une aide de 40 % du Conseil Départemental, au titre du programme 2020 avec un maximum de travaux subventionnables de 34.343 € H.T.

Où l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE le dossier relatif aux travaux de voirie, pour un montant H.T. de 56 720.50 €,

SOLLICITE l'aide du Conseil Départemental au titre du programme 2020 au taux de 40 %,

AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet et dossier.

## **3 – Intervention du Service Intercommunal Voirie Réseaux Aménagement pour la préparation du marché voirie 2021-2024**

Le Maire rappelle à l'assemblée le projet de lancement d'un accord-cadre à bons de commande de travaux voirie 2021-2024.

A cette fin, il propose de confier au Service Intercommunal Voirie Réseaux Aménagement de l'Agence Publique de Gestion Locale la réalisation d'une mission d'assistance technique et administrative.

Le Maire précise que ceci suppose la conclusion d'une convention avec l'Agence Publique de Gestion Locale, dont il soumet le projet à l'assemblée, lui demandant de l'autoriser à la signer.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré, à l'unanimité

Considérant que la Commune n'est pas en mesure de prendre en charge ce dossier mais peut disposer du Service Intercommunal Voirie Réseaux Aménagement en temps partagé avec les autres collectivités adhérentes à ce service,

DECIDE de faire appel au Service Intercommunal Voirie Réseaux Aménagement de l'Agence Publique de Gestion Locale pour qu'il apporte une assistance technique et administrative à la Commune pour l'accord cadre à bons de commande de travaux voirie 2021-2024 conformément aux termes du projet de convention de mise à disposition ci-annexé.

AUTORISE le Maire à signer cette convention.

**Questions diverses :**

**✚ Syndicat des bassins Versants du Gabas, du louts et du Bahus :**

Un courrier a été adressé aux Mairies par le syndicat afin que ces dernières nomment un référent communal qui aura pour mission de garder le lien entre la commune et le syndicat pour la gestion des cours d'eau. Monsieur le Maire demande s'il y a un volontaire ; devant l'absence de candidat, de plus amples renseignements seront demandés au syndicat.

**✚ Ecole :**

Les travaux de remplacement des sols vont être réalisés pendant les vacances de la Toussaint. Les élus sont sollicités pour vider les classes de Mme LALAUDE et de M. JEAN le samedi 17 octobre.

**✚ Carrefour RD7 – travaux de réaménagement :**

Une réunion publique est programmée le vendredi 16 octobre 2020 à 9h00 en Mairie. L'entreprise Vigneau va réaliser les travaux. Qu'en est-il de l'abri bus et de l'éclairage du passage clouté ?

**✚ Voirie :**

Le problème d'évacuation des eaux devant l'école s'est aggravé depuis les travaux réalisés par l'entreprise Lapedagne.

Il faut envisager un sondage afin de déterminer où se situe le problème.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h57.